

Avis voté en plénière du 25 mars 2015

# Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes

## Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Cet avis, qui fait suite à celui de juin 2012, dresse un bilan des préconisations adoptées à l'époque.

Le constat, sans être totalement négatif, montre que peu d'avancées ont eu lieu dans ce domaine, malgré l'urgence de certaines situations. Il existe un réel problème d'insertion d'une partie de la jeunesse, cette dénomination couvrant une population large puisque, selon les problématiques, elle va de 16 à 29 ans. On peut se demander, alors que le constat a largement été fait dans cet avis et le précédent, pourquoi les pouvoirs publics ne le traitent pas de façon efficace.

La CFE-CGC partage certaines préconisations faites, à savoir qu'il faut supprimer le millefeuille des dispositifs pour aller, sinon vers un guichet unique, du moins vers deux ou trois portes d'entrée.

Il faut renforcer l'accompagnement des jeunes pour les aider à se retrouver dans ce méandre de dispositifs, pérenniser la Garantie jeunes, systématiser le contrat « jeune majeur » pour les jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance, renforcer la prévention, et notamment celle des accidents de travail, faciliter l'accès aux soins en leur permettant d'accéder en fonction de leurs ressources à la CMU, CMU-C ou à l'ACS. La CFE-CGC est également en phase avec le fait qu'il faut une coordination des « politiques jeunesse ».

En revanche, la CFE-CGC est opposée à d'autres préconisations, notamment à toutes les mesures permettant automatiquement de bénéficier de certaines prestations sans en faire la demande, comme la fusion de la procédure d'admission post-bac et du dossier social entraîne une systématisation de la demande de bourse.

La CFE-CGC estime que tout octroi de prestations doit être lié à une demande des intéressés. Elle est contre l'instauration de droits *a priori*. Elle n'est pas non plus favorable à la création de nouveaux centres de santé universitaires, mais à la diffusion, au sein des universités, de la liste des centres de santé de proximité.

Compte tenu des difficultés de gestion du régime de base de la Sécurité sociale étudiante, elle ne serait pas opposée à sa reprise par le régime général de l'assurance-maladie ou la MSA.

Dans notre propos introductif, nous faisons le constat du peu d'avancée des réformes en direction des jeunes alors que personne ne nie qu'il existe des problèmes spécifiques à cette tranche d'âge. La raison est certainement due en grande partie à la difficulté de trouver les financements à mettre en place et les grands absents de cet avis sont l'analyse des coûts des préconisations et les moyens financiers à mettre au regard de chaque mesure.

Nous saluons les efforts du rapporteur pour établir un avis consensuel, c'est pourquoi, en dépit des forts points de divergence que nous avons évoqués, la CFE-CGC a voté cet avis.